VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAS DE LIMITE. PAS DE RESERVE.

VENTE EN PARTAGE DE PRODUCTEUR DE BONS REVENUS

BATISSES DOUBLES, SIMPLES ET A DEUX ETAGES,

PREMIER, QUATRIEME ET SIXIEME DISTRICTS.

ACTIONS, COMPTES COURANTS ETC.

John George Leech et al vs les Mineurs Gertrude Leech et al—97,115, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR RAMSEY & DANZIGER—Cicero A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 17 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 20 juin 1911 et signé le 26 juin 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, et d'un autre jugement rendu et signé le 12 juillet 1911 par ledit juge, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété foncière et effets mobiliers décrits comme suit, à savoir—

1. Un lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, dans le Quatrième District, dans l'îlet 276, borné par les rues Washington, Sixième, Dryades et Rempart, désigné comme lot 2, mesurant 42 pieds de face à la rue Washington sur 200 pieds de profondeur, situé à 108 pieds de l'encoignure de la rue Rempart. Numéros municipaux 1920-22 rue Washington, étant un cottage double ayant 5 chambres de chaque côté.

2. Un lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, dans le Quatrième District, l'îlet 276 borné par les rues Washington, Sixième, Dryades et Rempart, mesurant 28 pieds de face à l'avenue Washington, 200 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Rempart sur une première profondeur de 100 pieds sur le côté vers la rue Dryades; de là il se rétrécit 3 pieds et a une deuxième profondeur de 100 pieds et a une largeur de 25 pieds dans le fond, composé de 25 pieds du lot 19 et 3 pieds du lot D. Nos municipaux 1916-18 avenue Washington. Etant un cottage double ayant 5 chambres de chaque côté et aussi chambres dans le fond.

3. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus, désigné sur la liste d'assessement comme lot 16, mesurant 25 pieds de face à la rue Dryades sur 125 pieds de profondeur, numéros municipaux 2841-43 rue Dryades, étant un cottage double ayant 6 chambres de chaque côté.

4. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District, dans l'îlet 283, borné par les rues Rempart, Saratoga, Sixième et Washington, désigné comme lot 16, mesurant 30 pieds de face à la rue Saratoga sur une profondeur de 150 pieds, numéros municipaux 2836-38 rue Saratoga, étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

5. Un lot de terre avec bâtisses et améliorations, etc. situé dans le Quatrième District dans l'îlet 332 borné par les rues Washington, Quatrième, Liberté et Howard, désigné comme lot 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 127 pieds, 11 pouces et 5 lignes, numéro municipal 2315 rue Washington, étant un cottage simple avec 3 chambres.

6. Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations etc. dans le Quatrième District, dans l'îlet 314, borné par les rues Quatrième, Treizième, Franklin et Liberté, désigné par le No 4, commençant 90 pieds de l'encoignure des rues Franklin et Quatrième et mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et quatre lignes. Numéros municipaux 2213-15 rue Quatrième, étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

7. Deux lots de terre dans le Quatrième District, dans l'îlet 435, borné par les rues Première, Deuxième, Prieur et Johnson, désigné par les numéros 17 et 18; le lot 17 mesurant 31 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 126 pieds, 6 pouces; le No 18 mesurant trente pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Deuxième sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 126 pieds, 6 pouces, plus ou moins, formant l'encoignure des rues Deuxième et Prieur.

8. Un lot de terre, avec améliorations, etc., dans le Premier District, l'îlet 500, borné par les rues Poydras, Lafayette, Prieur et Johnson, désigné comme lot 17, mesurant 30 pieds et 3 pouces de face à la rue Poydras, 29 pieds 11 pouces et 7 lignes dans le fond, 96 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot 16, et 98 pieds sur la ligne du lot 18. Numéros municipaux 2052-54 rue Poydras étant un cottage double ayant 3 chambres de chaque côté.

9. Un lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, l'îlet 500, borné par les rues Poydras, Lafayette, Prieur et Johnson, désigné par le No 18, mesurant 30 pieds et 3 pouces de face à la rue Poydras, 30 pieds sur la ligne du fond, 98 pieds sur la ligne du lot 17 et 99 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé, numéros municipaux 2050 rue Poydras étant une bâtisse à deux étages ayant environ 12 chambres.

10. Un morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses, dans le Quatrième District, îlet 284, borné par les rues Rempart, Washington, Saratoga et Quatrième, étant une moitié du lot 8, vers la rue Quatrième, mesurant quinze pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, numéro municipal 2723 rue Sud Rempart, un cottage simple ayant 3 chambres.

11. Un lot ou portion de terre, avec toutes les améliorations, etc., dans le même District et îlet que la ci-dessus, désigné par les lettres A et B, arpenté par George De Armas le 26 octobre 1906, le lot A mesurant 31 pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, et le lot B mesurant 14 pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, numéros municipaux 2725-27-29 rue Sud Rempart.

12. Un lot de terre, avec améliorations, dans le Sixième District, l'îlet No 1—Friburg, borné par les rues Pine, Elm, Lowerline et Magnolia désigné par le No 20, mesurant 30 pieds de face à la rue Lowerline sur 120 pieds de profondeur. Numéros municipaux 1017-19 rue Lowerline, étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

Aussi vingt-et-une actions de la New Orleans Land Co., valeur au pair $10 chacune.

Vingt-cinq actions de la National Realty Co., Ltd, valeur au pair $10 chacune.

Vingt cinq actions de la Third District Savings Bank and Trust Co., valeur au pair $10 par action.

Quatre vingts actions de la Colonial Bank and Trust Company.

Un lot de comptes-courants.

Conditions—Comptant pour les actions et comptes courants. Propriétés foncières: Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans, à l'option des acquéreurs, représenté par billet ou billets, portant sept pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, et des polices non-expirées d'assurances et de payer pour les actes de vente pardevant E. L. Weil, notaire. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Joseph Lautenschlaeger, avocat pour le demandeur.

J. F. C. Waldo et Gabriel Fernandez, avocats pour les mineurs.

16 juil—16 23 30 — août 6 13 17

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE—SANS LIMITE NI RESERVE

SPLENDIDES PROPRIETES PRODUCTRICES DE REVENUS

Dans le Cœur du Quartier des Affaires de la rue Dryades

Portant les Nos Municipaux 1212-14-16-18-20-24 rue Dryades,

Se Composant de deux Cottages Doubles, un Cottage Simple et une Maison de Résidence à deux étages, Actions, Meubles, etc.

Lilly Barthel, épouse de Geo. H. Dougall, Jr. et al, vs mineurs de Herbert Hage et Henry Frank Schneider—No 97,617— Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E—

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—MARDI le 5 septembre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre rendu le 25 juillet 1911, et signé le 31 juillet 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée, les effets ci-après décrits mobiliers et immobiliers, à savoir

1. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Clio, Erato et Baronne, désigné par la lettre A sur un plan de Danney & Waddill, daté du 28 juin 1911.

Ledit terrain mesure 17 pieds 10 pouces 2 lignes [17' 10" 2'''] de façade rue Dryades, la même largeur à l'arrière sur une profondeur de 110 pieds 9 pouces 6 lignes [110' 9" 6'''] entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et les défendeurs de la succession de Fred Barthel, No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant de record C O B 240, folio 366.

Les améliorations se composent d'un cottage simple ayant sept chambres, portant le No municipal 1224 rue Dryades.

2. Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré que le précédent, désigné sur le même plan que le terrain B. Ledit terrain mesure 35 pieds, 5 pouces 0 ligne (35' 5" 0''') de façade rue Dryades la même largeur à l'arrière, sur 110 pieds, 9 pouces, 6 lignes (110' 9" 6''') de profondeur entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par les personnes et les défendeurs de la succession de Fred Barthel, No 96,365 et au dossier de la Cour Civile de District et de Record C. O. D. 240, folio 366.

Les améliorations se composent d'un splendide cottage double, chaque côté ayant sept chambres, portant les Nos municipaux 1218-20 rue Dryades.

3. Un certain terrain ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent ou y appartenant, situé dans les mêmes district et carré que les premiers décrits et désignés sur le même plan que le terrain C. Ledit terrain mesure 34 pieds, 0 pouce, 7 lignes de façade rue Dryades, sur 37 pieds, 0 pouce, sur les lignes de derrière, sur une profondeur de la ligne du terrain B 110 pieds, 9 pouces, 6 lignes (110' 9", 6'''), l'autre ligne de côté ayant une profondeur de 45 pieds, 6 pouces, 0 ligne (45' 6", 0''') sur une allée commune aux terrains C et D, plus une profondeur sur la ligne du lot D de 65 pieds, 3 pouces, 6 lignes (65' 3" 6'''). Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et défendeurs de la succession de Fred. Barthel, No 96,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant de record C. O. D. 240 folio 366. Les améliorations se composent d'un cottage double de cinq chambres, deux chambres à l'arrière, portant les Nos municipaux 1214-16 rue Dryades.

4. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, etc., situé dans le même District et îlet premièrement décrits et désigné sur le même plan que le lot D. Ledit lot mesure 16 pieds 2 pouces 3 lignes [16' 2" 3'''] de face à la rue Dryades, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 110 pieds 9 pouces 6 lignes [110' 9" 6'''] entre lignes égales et parallèles, lequel dit lot est contigu au lot C pour une distance de 65 pieds 3 pouces 6 lignes (65' 3" 6''') et l'allée en commun pour 45 pieds 6 pouces 0 ligne (45' 6" 0'''), laquelle allée est en commun aux lots C et D. Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et les défendeurs de la succession de Fred Barthel, No 76,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant enregistré dans le livre des transferts 240 folio 366.

Les améliorations consistent en une bâtisse simple à deux étages, huit chambres, hangar, etc. connue comme No 1212 rue Dryades.

5. Six actions du fonds-capital de la Teutonia Insurance Company de la ville de la Nouvelle-Orléans, représentées par certificat No 214, valeur au pair de $100 chacune.

6. Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré dans cette affaire.

Conditions—Comptant pour les actions, effets et meubles de maison. Propriété foncière comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes de 1911, pour les frais de tous certificats, et pour l'acte de vente pardevant Alvin E. Hebert notaire. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage de l'acte de vente; 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

John Dymond, Sr., avocat des demandeurs.

E. W. Kuchow, avocat des demandeurs.

Harry Mooney, avocat des défendeurs.

1 août—1 6 13 20 27—sept 3 5

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D, 97,022.

Succession de AUGUSTIN MARION BENEDIC.

VENTE SANS LIMITE OU RESERVE.

Quatre Splendides Terrains dans le Sixième District,

2 Faisant Face à l'Avenue Napoléon et 2 Faisant Face à la rue Sud Franklin,

Dans l'îlet borné par les rues Jena et Sud Liberté.

—AUSSI—

50 Actions Ordinaires de la New Orleans Railway & Light Company.

12 Actions de la Lambou-Noel Lumber and Manufacturing Company.

1 Action de la Young Men's Gymnastic Club.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

MARDI, LE 29 AOUT 1911.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée Succession de Augustin Marion Benedic, Dossier No 97,022, le dit ordre daté et signé du 25 juillet 1911, je vendrai à l'enchère publique, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° (12) Douze actions de la Lambou, Noel Lumber and Manufacturing Co., représenté par certificat No 17, délivré à Augustin M. Benedic, le 28 janvier 1895, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

2° (50) Cinquante actions du fonds-capital de la New Orleans Railway and Light Co. (common), représentées par certificat "C" No 1,272, au nom de Augustin M. Benedic, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

3° Certificat No 3,939 de a Young Men's Gymnastic Club daté du 30 avril 1893, pour une action du fonds-capital dudit club, valeur au pair de cinquante ($50) dollars.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet 644, borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Sud Franklin et Sud Liberté, désignés par les Nos 3 et 4 sur un devis par H. C. Brown, voyer, annexé à un acte passé pardevant Jno. C. Ward, notaire en cette ville, le 20 mars 1896, d'après lequel devis ledit lot No 3 commence à un point soixante pieds de l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue S. Franklin, contigu au lot 4, et chacun des dits lots, mesurant trente pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de cent vingt pieds, cinq pouces et quatre lignes [120' 5" 4'''] entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Augustin M. Benedic de William B. Rae, par acte passé pardevant F. J. Puig, notaire, le 5me jour d'août 1902, enregistré dans le livre des transferts 187, fol. 571.

5° Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situés dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les numéros trois et quatre sur un devis par S. G. De l'Isle, voyer, annexé à un acte pardevant A. E. Léopold, notaire, en date du 27 février 1903, d'après lequel devis lesdits lots mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes (30' 1" 4''') de face à la rue Sud Franklin sur une profondeur de cent cinquante (150') pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par ledit Augustin M. Benedic de Thomas M. Madden par acte passé pardevant A. E. Hebert, notaire, le 20me jour de février 1905, enregistré dans le livre des transferts 202, fol. 322.

Conditions — Comptant pour les actions avant que le transfert soit fait. La propriété foncière, comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1911, et de payer pour tout certificat nécessaire.

Les actes de vente pardevant Alvin Edward Hébert, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

John Dymond, Jr, avocat pour l'exécuteur testamentaire.

29 juil—29 30—août 6 13 20 27 29

VENTES A L'ENCAN,

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois, élevé de terre.

No 738 Avenue Louisiana.

Succession de William Harvey.

No 97,382—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 7 juillet 1911, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, maintenant en congé, la propriété ci après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple en bois, élevé de terre No 738 avenue Louisiana, sur du "concrete" et briques, contenant galeries, 8 chambres bien tapissées, ayant large chemin sur le côté pour voiture sur un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana, les rues Delachaise, Chippewa et Annunciation, désigné par le numéro 19, lequel dit lot mesure 30 pieds 10 pouces de face à l'avenue Louisiana sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un ou deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et payer pour les frais des certificats nécessaires pour passer l'acte de vente de la propriété. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dart, Kernan & Dart, avocats.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Bons Terrains dans le Troisième District pour bâtir.

Succession de Michel Gillise.

No 96,606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 20 juillet 1911 de l'Hon. E K Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 1546, autrefois l'îlet No 116, borné par les rues Hope, Duels, St-Antoine et Annette, originellement désigné comme un lot seul, le No 12, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, exemptions, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1374, autrefois l'îlet No 105 du Faubourg Marigny, borné par les rues Magistrat (maintenant Dergenois), Law, St-Antoine et Bagatelle (maintenant Bourbon), originalement désignés comme un lot seul, le No 1, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Lesdits lots formant l'encoignure des rues St Antoine et Dergenois.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, en dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. M. Graham, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, avocat.

22 juil — 22 30—août 6 13 20 24

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

William F. Sherwood vs Henry Graham, et als.

No 90,009—Cour Civile de District—Division B.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Trois Terrains de Valeur

Rue Irma, borné par les rues Lower Line, Pine et Ann.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 20 octobre 1909, et le jugement signé en Cour ouverte le 26 octobre 1909, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lowerline, Pine, Irma et Ann, désignés comme lots Nos 12, 13 et 14 dans l'îlet No 54, lesdits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Irma, autrefois Louisa, sur cent vingt pieds de profondeur formant le coin des rues Pine et Irma.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

23 juil—23 30—août 6 13 20 24

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division E—No 96,306. Interdiction de Anna Margot.

JUGEMENT.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents: Chas. F. Claiborne, avocat pour la demanderesse.

Gus J. Ricau, avocat nommé pour représenter la défenderesse.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour étant d'opinion, pour les raisons ce jour oralement assignées, que la défenderesse, Anna Margot, est mentalement incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses biens.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire décrétant que la défenderesse, Anna Margot, est mentalement incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses biens et prononçant son interdiction: les frais de ces procédures devant être payés des biens de ladite défenderesse.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 28 avril 1911.

Jugement signé en cour ouverte le 1er mai 1911.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

J. G. LYNCH, Député Greffier.

6 août—6 10 13

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR

R. H. Farrar vs St Louis, New Orleans, Atlantic Canal and Transportation Company.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 97,150.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 29 AOUT 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan au plus haut enchérisseur, pour du comptant, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 12 juillet 1911, dans la ci dite affaire—

Toute la propriété, mobilière et immobilière, s'il y en a, et toutes les franchises de la St. Louis New Orleans Atlantic Canal and Transportation Company et particulièrement la propriété suivante

1° La franchise accordée par l'Etat de la Louisiane à la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company par acte No 116 de la Législature de l'Etat de la Louisiane de 1860, pour qu'elle fasse usage et améliore le Bayon Dupré dans la paroisse St-Bernard comme partie de son canal et le cours d'eau du Lac Borgne à la rivière Mississipi.

2. La franchise accordée par l'Etat de la Louisiane à Richard Stewart et ses associés par acte No 98 des lois de 1855 pour relier les eaux de la rivière Mississipi et du Lac Borgne par un canal à travers la paroisse de St Bernard, laquelle franchise fut vendue à la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company par Stewart et ses associés.

Toutes les franchises ci-dessus décrites ayant été vendues et étant devenues la propriété de ladite St Louis, New Orleans, Atlantic Canal and Transportation Company comme les successeurs de la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company.

Conditions—Comptant

L'acte de vente pardevant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Richard Lyons, receveur.

21 juil—21 30—août 6 20 22

Par Miltenberger & Hincks

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSEPH PURPE.

No 97,525—Cour Civile de District, Division C.

SANS LIMITE OU RESERVE.

Cottage Double dans le 4me District.

Terrain 50' x 114', Mesure Française.

Nos 615-617 RUE STE-MARIE,

Entre les Rues St-Thomas et Chippewa.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger Jr, Encanteur—JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre signé le 11 juillet 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Félicité, les rues St Thomas (autrefois Fulton) Ste-Marie et Chippewa, désigné par le No 3 sur un plan, par C. F. Zimpel, voyer, daté du 12 mai 1831, déposé pour référence au l'étude de H. B. Conna, notaire, lequel lot mesure cinquante pieds de face à la rue Ste-Marie sur cent quatorze pieds en profondeur, mesure française. Les bâtisses et améliorations là-dessus sont désignées par les Nos 615-617 rue Ste-Marie.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant de chaque côté 3 chambres, ayant cuisine à part dans le fond; aussi grand hangar dans le fond du No 617, citernes, etc., grande cour.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1911, en sus et en plus du prix de la vente. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication avec l'encanteur. L'acte de vente pardevant Chas I. Denéchaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MILTENBERGER & HINCKS, Encanteurs, 235 rue Baronne.

Anthony J. Rossi, avocat.

22 juil—22 30—août 6 13 20 24

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

VENTE EN PARTAGE.

CE CHARMANT COTTAGE SIMPLE,

No 5710 RUE DAUPHINE, Mesurant 61'x129'

La vente absolument et positivement sans limite ou réserve pour effectuer un partage, dans l'affaire de August Stritzinger vs Elizabeth Schenck, son épouse, No 93,612 du Dossier de la Cour Civile de District.

JEUDI, 10 AOUT 1911, A MIDI, Au No 311 Rue Baronne.

Conditions—1|3 ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de 1 ou de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt de 7 0|0 de la date du passage de l'acte de vente. L'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1911, et de passer l'acte de vente à ses frais pardevant son propre notaire, et ne devra recevoir les loyers qu'à partir du passage de l'acte de vente et de payer sur acompte 10 0|0 pour lier la vente avec

LOUIS C. SPEAR, Encanteur, 823 rue Union.

23 jui—23—août 10

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CATHERINE LANGE EPOUSE DE CHARLES FOGHT NO 96 983.

COTTAGE DOUBLE, AYANT DEUX ETAGES DANS LE FOND

NO 1335 AVENUE LAFAYETTE.

A L'ENCAN, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO 311 RUE BARONNE, MERCREDI, LE 16 AOUT, A MIDI.

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN—En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, et adressé à Meyer Eiseman, Encanteur nous vendrons à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci après décrite

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant et situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Lafayette, les rues Urquhart, Port et Villeré, désigné comme lot numéro trois et mesurant environ trente pieds de face à l'avenue Lafayette sur cent treize pieds sept et demi pouces en profondeur, le tout d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, le 16 février 1870.

Les améliorations sur cette propriété comprenant un cottage double ayant deux étages dans le fond, contenant de chaque côté 2 chambres au rez-de-chaussée et une chambre au premier étage, grande cuisine s'étendant d'un côté de la maison à l'autre, n'ayant pas de séparation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur faits payables à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et privilège spécial sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être tenue assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant payer en sus et plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1911, les frais de tous certificats nécessaires en vertu de la loi et pour l'acte de vente pardevant Herman Michel, notaire, l'acquéreur devant déposer 10 0|0 comptant au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

WILLARD & EISEMAN, MEYER EISEMAN, Encanteur.

Lazarus, Michel et Lazarus, avocats.

16 juil—16 23 30—août 6 13 16

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Substantiel en Bois à un Etage,

Nos 1926-1928 rue Villeré.

Succession de Oscar Estopinal et de Philomène Solis, son épouse.

No 97,483 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 6 juillet 1911, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage double substantiel en bois à un étage, Nos 1926-1928 rue Villeré, contenant 4 chambres, cabinet, cuisine, hangar, etc., sur un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Urquhart, Touro et Bourbon, désigné comme lot No 14 de l'îlet 508 sur le rôle d'assessement de la Paroisse d'Orléans et par lettre B sur un plan de D'Hémécourt, le 11 décembre 1850 déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine 45 pieds 7 pouces de face à la rue Villeré sur 32 pieds de profondeur entre lignes parallèles, dans un voisinage bien peuplé ayant un bon service de chars, loué au taux de $144 par an.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, en dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente et tous certificats nécessaires aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire.

Legier & Gleason, avocats.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 1232-1234 RUE BURDETTE.

Succession de Mme Mary Woodson.

No 97,243—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 10 juillet 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Le joli cottage en bois double à un étage, Nos 1232-1234 rue Burdette, retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, office, hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 154 borné par les rues Fern, Burdette, Oak et Plum, edit lot est désigné par le No 9 et mesure d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire le 24ième janvier 1871, 30 pieds de face à la rue Burdette sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est composé du tout du lot 9, et 30 pieds du fond du lot 11, ainsi d'après un plan, dressé par H. C. Brown voyer daté du 25 septembre 1909, annexé à un acte de vente passé pardevant J. F. Meunier, notaire, le 29 janvier 1910, acquis par Mary Edwards épouse de William Woodson, par jugement de la Cour Civile de District dans l'affaire de la Succession de Richard Edwards et son épouse. Enregistré, livre des transferts 229, folio 297. La rue Plum est asphaltée, près des lignes de chars et dans une section qui démontre des améliorations rapides.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 en-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Irene Soule Faist, épouse de August Faist.

No 97,795—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, —Bureau No 826 rue Union —JEUDI, le 31 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 21 juillet 1911 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 160 autrefois l'îlet No 3 du faubourg Plaisance, borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Laurel et Live Oak, maintenant Constance, désigné comme lot No 23, sur un plan annexé à un acte de partage passé pardevant Theo. Guyol, ancien notaire, le 23 janvier 1855; ledit lot mesurant trente-deux [32] pieds trois [3] pouces de face à la rue Toledano sur cent vingt-huit [128] pieds de profondeur, toute mesure américaine.

Lesdites améliorations consistant d'un cottage double contenant 4 chambres de chaque côté, et connu comme Nos 920-922 rue Toledano.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant déposer 10 0|0 de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et payer pour toutes les taxes de l'année 1911, frais de tous certificats ainsi que pour l'acte de vente. Ledit acte de vente devant être passé pardevant John F. A. Hebert, notaire, en cette ville.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 826 rue Union.

Arthur John Peters, avocat pour l'administrateur

30 juil—30—août 6 13 20 27 31

I. B. Rennyson.

VENTE DE SUCCESSION

JEUDI, le 24 août 1911

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Une jolie maison double à deux étages, 4115-17 rue Dumaine, entre le Boulevard Morgan et la rue Solomon, comprenant 3 chambres à coucher, vestibule et chambre à bain au premier étage, salon, salle à manger vestibule, cuisine, eau de ville, système d'eau chaude, etc., de chaque côté, le No 4115 rue Dumaine loué à bail jusqu'au 30 septembre 1912 et le No 4117 rue Dumaine loué à bail jusqu'au 30 septembre 1911.

Deux jolis cottages doubles, 2001-3, 2005-07 rue Banks coin de la rue Gayoso, l'îlet Saloede et Palmyre, comprenant quatre chambres et chambres à bain de chaque côté, retirés de la banquette, avec galerie sur le devant, grillage en fer, etc.

Dix [10] magnifiques terrains élevés dans le "Gentilly Terrace" sur la rue Arts, entre le carré Carnot et Monroe, rue Musique.

Un demi-intérêt dans le Restaurant en voie de prospérité, 707 rue St Charles, près de la rue Girod, connu comme le "Cosco's Restaurant".

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Div. C, Cour Civile de District, daté et signé du 14 juillet 1911, dans l'affaire de la Succession de Mme Emma H. Hoffman, No 96,876, je procéderai de vendre la propriété suivante, à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 24 août, à midi—

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Dumaine, le boulevard Morgan, les rues Solomon et Hennessey et le vieux chemin de la Metairie, maintenant l'avenue "City Park", désigné par la lettre D sur un devis d'arpentage dressé par H. L. Zander, daté du 15 avril 1904, et annexé à un acte d'achat par Henry Hoffman, d'après lequel devis ledit lot mesure trente quatre pieds onze pouces sept quatre lignes sur une ligne oblique, faisant face à ladite rue Dumaine par la profondeur suivante: cent vingt pieds six pouces sur la ligne la plus près du boulevard Morgan et laquelle divise ledit lot du fond des lots 33, 35, 37 et 39, et cent aux pieds deux pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté, lequel le divise dudit lot désigné par la lettre E et trente pieds de largeur dans le fond.

2. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, Palmyre, Gayoso et Salcedo, désignés par les Nos un et deux, dans l'îlet No 634, sur un devis de E. Surgi, ingénieur civil daté du 31 octobre 1893, annexé à un acte passé pardevant Michel Garson, ancien notaire, lesquels lots mesurant chacun trente et un pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Banks sur cent vingt pieds de profondeur le lot No 1 formant le coin des rues Banks et Gayoso, lesquels lots sont subdivisés par des arrières existantes afin de donner au lot d'encoignure 29 pieds 7 pouces 2 lignes de face rue Banks, et au lot contigu 33 pieds 4 pouces 4 lignes de face rue Banks chacun sur 120 pieds de profondeur.

3. Dix lots sur le "Gentilly Terrace" mesurant chacun vingt-cinq pieds sur cent dix-neuf pieds, étant les lots cinq à quatorze inclusivement, dans l'îlet trente-sept, faisant face à la rue Arts, entre Carnot et le carré Monroe, et la rue Musique.

4. Une moitié indivise d'un intérêt du Restaurant et commerce de buvette au No 707 rue St-Charles, en cette ville, géré par la raison sociale de Hoffman et Pearson, incluant le fonds de magasin, installation, meubles et effets dudit commerce.

Conditions—Pour la moitié de l'intérêt dans le Commerce de Hoffman et Pearson, connu comme le Restaurant Cosco au No 707 rue St-Charles, devant être pour du comptant. Pour les dix terrains sur le Gentilly Terrace l'acquéreur devant assumer le paiement de soixante dix billets dus à la Gentilly Terrace Company, chacun pour la somme de cinquante dollars avec intérêt à six pour cent du 1er septembre 1909, payable un chacun le premier jour de chaque mois, commençant le 1er février 1911 et la balance devant être payée comptant, et pour la balance de la propriété foncière, à condition de un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, en un et deux ans, avec intérêt payable annuellement, de huit pour cent, de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et toutes clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1911, en sus et en plus du prix de l'adjudication, les actes de vente aux frais de l'acquéreur devant être passés pardevant Harry L. Loomis, Jr., notaire, et l'acquéreur devant déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.

23 juil—23 30—août 6 13 20 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Jeanne Rosa Souros, veuve par premier mariage de Nicholas G Lopez et épouse par second mariage de Jeronimo S. Garcia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 94,595 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Barnarde G. Carbajal, tuteur administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Foster, Milling, Brian & Saal, avocats.

3 août—3 7 12

Succession de Mme Annie Fisher, Epouse de George W. Lerry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,796—Division D—Attendu que George W. Lerry, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Annie Fisher, épouse de George W. Lerry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier —J. Arthur Charbonnet, avocat.

3 août—3 7 12

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur Améliorées et Vacantes du Sixième District.

Cottage Double, Nos 2639-2641 Place Belmont,

Coin Magnolia

Cottage Double tout Neuf, Nos 2635-2637 Place Belmont,

Connexion Sanitaire.

Cottage Simple, coin Magnolia et Hamonie,

Devant être Vendu en Bloc

Terrain Extra Grand pour Batir rue Magnolia,

Coin de la Place Belmont.

Deux Actions du Stock de la Constructors and Dealers Exchange,

Valeur au Pair de $100.

Succession de John W. Gonondona.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 97 030.

IL sera vendu à l'enchère publique JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé du 28 juin 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No un ou 361, borné par l'avenue Louisiana, les rues Harmony, Sud Robertson et Magnolia et la Place Belmont s'étendant à travers dudit îlet de la rue S. Robertson à la rue Magnolia d'après un devis privé annexé à un acte passé pardevant A. Guilbeault, le 10 juillet 1909, la dite portion de terre mesurant (60) pieds de face à la Place Belmont sur une première profondeur et façade à la rue Magnolia de quatre-vingt-douze [92] pieds deux [2"] pouces et trois [3'''] lignes, de là se rétrécissant sur une ligne s'étendant vers la rue Sud Robertson et parallèle à la rue Harmony cinq [5'] pieds, de là sur une deuxième profondeur et façade à la rue Magnolia, de treize [13'] pieds, de là une façade à la rue Harmony de cinquante-cinq [55'] pieds, quatre [4"] pouces et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent huit [108'] pieds, un [1"] pouce et six [6'''] lignes, et étant composé du tout des lots Nos 35 et 36 et une petite étendue dans le fond et façade à la rue Harmony, le tout comme il est démontré sur un plan dressé par Frank H. Waddell, E. C., daté du 3 juin 1907 et annexé à un acte passé pardevant A. Guilbeault notaire, le 10 juillet 1909.

Les améliorations comprennent les cottages doubles 2635-2637 et 2639-2641 Place Belmont et cottage simple, coin des rues Magnolia et Harmony.

2. Trois certains lots de terre, bâtisses, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 15, 16 et 17 de cette partie de subdivision "un", bornée par la place Belmont, l'avenue Louisiana, les rues Magnolia et Sud Robertson, sur un plan dressé par Frank H. Waddell, ingénieur civil, daté du 3 juin 1907, une copie photo-graphique de cela est annexée à un acte passé pardevant Fergus Kernan, notaire, le 26 mars 1909, d'après lequel plan lesdits lots sont contigus et mesurent chacun quarante-deux [42] pieds, six (6") pouces et sept [7'''] lignes de face à la Place Belmont sur trente-neuf [39'] pieds dix [10"] pouces et quatre [4'''] lignes de profondeur entre lignes parallèles, excepté que lot No 15 ayant une profondeur et façade à la rue Magnolia de trente-neuf [39'] pieds dix [10"] pouces et six [6'''] lignes sur une profondeur de quarante-et-un [41'] pieds deux [2"] pouces et sept [7'''] lignes de largeur dans le fond, formant l'encoignure de la Place Belmont et la rue Magnolia.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs et la balance s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur et devant être démontrés par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés et portant sept pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication et devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et les clauses usuelles de sécurité et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès devant être encouru pour forcer la collection ou le paiement desdits billets. Les assurances sur les propriétés améliorées devant être en possession du vendeur des billets jusqu'à ce qu'ils soient payés, les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, les taxes de 1911 devant être payées par les acquéreurs, l'acte de vente pardevant Daniel J. Murphy, notaire, aux frais des acquéreurs, dix pour cent de dépôt au moment de la vente, les actions du stock devant être vendues pour du comptant.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE DE VALEUR

Ayant chemin pour voiture

835 RUE St-ANDRE

Entre les Rues Laurel et Annonciation, Six Chambres, Couverture en Ardoises. Retiré de la Banquette, près du Marché Magasin, Eglises et Ecoles.

Succession de Caroline Sauer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 97,573.

IL sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 5 septembre 1911, à midi, par JAS A. BRENNAN Sr., Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits privilèges et voies y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 104, borné par les rues St-André, Ste-Marie, Laurel et Annonciation, désigné par la lettre P, sur un plan de C. U. Lewis, voyer, daté du 17 avril 1890, d'après lequel plan edit lot mesure vingt-six (26') pieds quatre et trois septièmes de lignes (4 3|7''') lignes de face à la rue St-André, la même largeur dans le fond et cent vingt-sept (127') pieds six (6") pouces et cinq (5''') lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1911, tous les certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant Chas. I. Denéchaud, notaire, 10 0|0 de dépôt au moment de la vente.

6 août—6 13 20 27—sept 3 5

NEW ORLEANS

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York